



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le 08/07/2026
ID : 056-215600669-20260629-D2026290603-DE

2026/29/06/03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît **à partir de 19h52**, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, MALIGE Sabrina, MARTIN Annie.

Procuratior(s) : MICHEL Ellen à HÉRY Charlène, LE BRIS Philippe à PÉRON Matthieu, MALIGE Sabrina à ULLIAC Morgane, MARTIN Annie à VIANET Edith.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, MÉLIARENNE Hervé a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/06/2026
Convocation affichée le : 23/06/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le 03/07/2026
Publié ou notifié le 08/07/2026
Certifié exécutoire le 08/07/2026
A GOURIN, le 08/07/2026.

La Maire, **Pour la Maire**
Bérangère FRITZ. L'adjoint,
Jean-Michel BOUËDEC



3- RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire présente au conseil municipal le projet de règlement intérieur du conseil municipal.

Ce document fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'adoption de ce règlement intérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

ADOpte le règlement intérieur du conseil municipal, annexé à la présente délibération.



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 056-215600669-20260629-D2026290603-DE

Fait à Gourin, le 29 juin 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
MÉLARENNE Hervé.

La Maire,
Bérangère FRITZ.

Pour la Maire
L'adjoint,
Jean-Michel BOUÉDEC

